



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 71 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Soudan

Note du Secrétaire général*

Dans sa résolution 2005/82, adoptée sans mise aux voix le 21 avril 2005, la Commission des droits de l'homme a décidé d'établir un mandat de rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan pour une année afin de suivre la situation des droits de l'homme dans ce pays, et prié le Rapporteur spécial de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale à sa soixantième session et de faire rapport à la Commission à sa soixante-deuxième session. Sima Samar (Afghanistan), qui a été nommée à ce poste par le Président de la Commission à sa soixante-deuxième session, a accepté cette nomination en août 2005. Comme elle effectuera sa première mission au Soudan en octobre 2005, elle ne pourra pas présenter de rapport écrit à l'Assemblée générale mais lui fera rapport oralement.

* Le présent rapport a nécessité des consultations qui en ont retardé la publication.

